

Un commissaire envoyé pour déloger LE BOURGMESTRE DE LINKEBEEK ?

▣ La N-VA veut voter un nouveau décret interdisant de nommer Damien Thiéry (MR) comme bourgmestre faisant fonction

► Nouveau rebondissement dans la saga de la nomination du bourgmestre de Linkebeek ! La ministre flamande de l'Administration intérieure, Liesbeth Homans (N-VA), a annoncé sa volonté de rédiger un décret interdisant de désigner à nouveau comme bourgmestre faisant fonction un bourgmestre non nommé. Et, le cas échéant, d'envoyer un commissaire du gouvernement à Linkebeek, a-t-elle affirmé devant le Parlement flamand, répondant à la question d'un député Vlaams Belang.

Cette décision fait suite à une situation qui dure depuis des années. En 2007, Damien Thiéry (MR) est élu bourgmestre faisant fonction de Linkebeek. Mais depuis les élections communales de 2012, le gouvernement flamand a déjà refusé par deux fois sa nomination au poste de bourgmestre de Linkebeek, petite commune de moins de 5.000 habitants majoritairement francophone, pour infractions aux lois linguistiques (les convocations électorales ont été envoyées en français, alors que la loi linguistique prévoit que toute communication officielle

dans les communes à facilités a tout d'abord lieu en néerlandais).

“Nous devons intervenir depuis 2007 et nous sommes en 2015. Cette situation a duré bien trop longtemps”, s'est insurgée Liesbeth Homans. La proposition de décret est prête, mais aucun consensus ne se dégage au sein de la majorité. “Je suis convaincue que nous aurons un accord dans la semaine. Sinon, j'enverrai sur-le-champ un commissaire du gouvernement à Linkebeek”, a-t-elle ajouté.

Et de fait, l'article 266 de la nouvelle loi communale permet à l'autorité de tutelle de “pallier la carence ou la mauvaise volonté d'une autorité communale, en lui envoyant un commissaire spécial chargé de la contraindre à l'exécution de ses obligations légales et, au besoin, de se substituer à elle”.

DE QUOI ENVENIMER les relations entre la N-VA et le MR au gouvernement fédéral ? Du côté du cabinet du Premier ministre Charles Michel (MR), on estime n'avoir “aucun commentaire à

faire. Cette décision est du ressort du gouvernement flamand.”

Une décision qui tombe quelques jours avant la fête de la Communauté flamande, qui se déroulera ce samedi 11 juillet.

Arnaud Farr

“ RÉACTION ”

Damien Thiéry
BOURGMESTRE
FAISANT
FONCTION DE
LINKEBEEK (MR)

“Ce serait une déclaration de guerre !”

“J'espère ne pas voir de commissaire débarquer ici. Cela ne serait dans l'intérêt de personne et pourrait être considéré comme une inquisition, une déclaration de guerre ! D'autant que j'ai le soutien de ma majorité et des habitants de ma commune, qui est celle de Flandre la plus agréable à vivre selon une récente étude.”

A. F.